

2016-UNAT-659, Liu

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que UNDT avait correctement examiné la décision contestée conformément à la loi applicable. Unat a jugé qu'il n'y avait aucune erreur dans la conclusion de l'UNDT selon laquelle le G-6 Post de l'appelant, financé par les contributions du gouvernement, n'existe plus le 1er août 2013, le lendemain de l'expiration de sa nomination. Unat a jugé que la raison prévue pour la non-extension de la nomination était étayée par la preuve. Unat était d'accord avec la conclusion de UNDT selon laquelle aucune preuve n'était fournie pour étayer l'allégation selon laquelle la décision contestée était mal motivée. UNAT a rejeté l'appel, l'affirmation du jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination à durée déterminée G-6. Undt a examiné la question de la créance de la demande et a conclu que le demandeur avait atteint le délai de 60 jours pour demander l'évaluation de la gestion en vertu de la règle 11. 2. UNDT a constaté que la raison de la non-renouvellement de la nomination du demandeur était la restructuration de l'Office des Affaires spatiales des Nations Unies (Oosa Beijing Office), ce qui a conduit à l'abolition du poste encombré par le demandeur. UNDT a constaté que le requérant ne contestait pas qu'il prévoyait de «rétrograder» la position G-6 de l'associé de programme au niveau G-4 pour refléter la diminution des responsabilités de la position. UNDT a constaté que les preuves établissaient qu'un poste d'assistant d'équipe avait été annoncé et rempli par le biais d'un contrat de service de niveau 4 (SC-4) pour remplacer le poste G-6 précédemment occupé par le demandeur. Undt a rejeté l'application.

Principe(s) Juridique(s)

La procédure d'appel est de nature corrective et n'est pas l'occasion pour une partie insatisfaite de réaliser son cas. Une partie ne peut que répéter les arguments d'appel qui n'ont pas réussi à la cour inférieure. Il doit plutôt démontrer que le tribunal ci-dessous a commis une erreur de fait ou de loi justifiant l'intervention de Unat.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Liu

Entité

ONUDC

Numéros d'Affaires

2015-869

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 juin 2018

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suppression d'un poste

Licenciement

Non-renouvellement

Absence d'espoir de renouvellement

Licenciement (de nomination)

Abolition of position

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2
- Disposition 4.13(c)
- Disposition 4.14(b)

Jugements Connexes

UNDT/2015/078

2012-UNAT-236

2014-UNAT-481

2015-UNAT-547

2010-UNAT-051

2014-UNAT-458

2011-UNAT-153

2014-UNAT-411

2015-UNAT-500

2010-UNAT-021